Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 10 du 5 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 14

DÉCISION n° 583/ARM/EMM/MCO

relative au changement de position du bâtiment de soutien de région « Gazelle ».

Du *20 mars 2019*

ETAT-MAJOR DE LA MARINE :

Pôle « soutiens et finances » ; Bureau "maintien en condition opérationnelle des éléments navals"

DÉCISION n° 583/ARM/EMM/MCO relative au changement de position du bâtiment de soutien de région « Gazelle ».

Du 20 mars 2019

NOR A R M B 1 9 5 2 9 8 3 S

Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 470-0.2.6.

Référence de publication :
BOC n°10 du 05/4/2019

La ministre des armées,

Vu Arrêté N° 52 du 07 mars 2001 relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale. ,
Vu Instruction N° 73/DEF/EMM/ROJ du 06 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine. ,
Vu Instruction N° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés. ,
Vu décision du 15 février 2019 (A) portant délégation de signature (état-major de la marine) ,
Vu procès-verbal de désarmement n° 0-7765-2019/BN TOULON/SG du 8 mars 2019 relatif au désarmement du BSR Gazelle ;

Décide :

Art 1er. Le bâtiment de soutien de région *Gazelle* est retiré définitivement du service et condamné le 11 mars 2019.

Art 2. Le numéro de coque Q892 lui est attribué.

Art 3. La coque Q892 sera utilisée pour protéger des portes des bassins *Missiessy* jusqu'à sa déconstruction.

Art 4. La coque Q892 est placée sous la responsabilité du commandant de l'arrondissement maritime Méditerranée par l'intermédiaire du commandant de la base navale de Toulon.

Art 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Notes

(A) n.i.BO ; JO n°41 du 17 février 2019, texte n°4.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le capitaine de vaisseau,

sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,

Thierry DURTESTE.